



**Conseil d'administration du  
Programme des Nations Unies pour  
le développement,  
du Fonds des Nations Unies pour la  
population et du Bureau des  
Nations Unies pour les services  
d'appui aux projets**

Distr. générale  
18 août 2021

Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2021**

30 août–2 septembre 2021, New York

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Questions financières, budgétaires et administratives**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Rapport du Comité consultatif pour  
les questions administratives et budgétaires  
relatives au budget intégré du FNUAP pour 2022-2025**

*Résumé*

Le présent rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatives au budget intégré du FNUAP pour 2022-2025 est présenté au Conseil d'administration à l'occasion de sa deuxième session ordinaire de 2021.



## Fonds des Nations Unies pour la population

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

#### I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport relatif au budget intégré pour 2022-2025 du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) (DP/FPA/2021/9). À cette occasion, le Comité consultatif a obtenu des clarifications et des informations complémentaires, s'accompagnant en conclusion des réponses écrites reçues le 8 juillet 2021.

#### II. Proposition de budget intégré pour 2022-2025

2. Le rapport de la Directrice exécutive indique que la proposition de budget intégré pour 2022-2025 présente les ressources qui contribueront à la réalisation des trois résultats transformateurs du FNUAP ainsi qu'au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il décrit le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources et indique que le budget intégré doit être considéré conjointement avec le plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 (DP/FPA/2021/8). Pour la période 2022-2025, le FNUAP propose des contributions dont le montant total est estimé à 5 045,6 millions de dollars, contre 5 059,8 millions de dollars pour 2018-2021.

3. La répartition de l'utilisation prévue du montant total des ressources comparée aux estimations actualisées pour la période 2018-2021 figure dans les différents tableaux de l'annexe 1 du rapport. Un autre tableau montre les écarts du budget institutionnel par type de dépense. **Le Comité consultatif espère que des explications au sujet des chiffres relatifs aux dépenses prévues et réelles, par programme et par dépense, figureront dans les prochains rapports budgétaires afin de permettre un meilleur examen du budget (voir également DP/FPA/2020/8, paragr. 3 et paragr. 13 ci-dessous).**

4. Pour 2022-2025, le FNUAP propose d'allouer 86,8 % du total des ressources disponibles aux activités de développement, contre 85,9 % pour la période 2018-2021. Ce pourcentage correspond à 4 331,3 millions de dollars, contre 3 507,6 millions de dollars pour 2018-2021, soit une augmentation de 823,7 millions de dollars ou 23,5 %. Le tableau 2 du rapport indique que, en pourcentage des ressources totales, les ressources disponibles pour les programmes augmenteront, passant de 82,3 % pendant la période 2018-2021 à 83,8 % pour 2022-2025 (voir le tableau 1 ci-dessous). Le montant total proposé pour la composante « budget institutionnel » du budget intégré est de 839,9 millions de dollars, ce qui représente une diminution proportionnelle de 17,7 % à 16,2 % des ressources totales. Les investissements nets de réductions ne contribuant que 2 millions de dollars, l'augmentation nominale de 83,7 millions de dollars, ou 10 %, par rapport au niveau indiqué dans l'examen à mi-parcours du budget intégré pour 2018-2021 provient presque exclusivement de l'augmentation des coûts (81,7 millions de dollars).

**Tableau 1**  
**Ressources allouées aux programmes pour 2022-2025, par composante**

(En millions de dollars des États-Unis)

	Budget intégré, 2018-2021 Annexe EMP DP/FPA/2020/5					Budget intégré, 2022-2025				
	Ressources ordinaires	Autres ressources		Ressources totales	Pourcentage du total	Ressources ordinaires	Autres ressources		Ressources totales	Pourcentage du total
1. Ressources disponibles		Programme	Recouvrement des coûts				Programme	Recouvrement des coûts		
<b>Résumé du programme</b>										
Programmes de pays	725,1	2.565,8	(171,8)	3.119,1	73,2%	815,5	3.247,3	(218,1)	3.844,7	74,3%
Programmes mondiaux et régionaux	167,6	205,0	(13,7)	358,9	8,4%	204,5	259,5	(17,4)	446,6	8,6%
Fonds d'urgence	29,5	-	-	29,5	0,7%	40,0	-	-	40,0	0,8%
<b>Programmes (total)</b>	<b>922,2</b>	<b>2.770,9</b>	<b>(185,5)</b>	<b>3.507,6</b>	<b>82,3%</b>	<b>1.060,0</b>	<b>3.506,8</b>	<b>(235,5)</b>	<b>4.331,3</b>	<b>83,8%</b>

5. La proposition de budget intégré fournit les ressources (ressources ordinaires et autres ressources)

consacrées à l'obtention de résultats en matière de développement et les produits relatifs à l'efficacité et à l'efficacité organisationnelles pour 2022-2025. Les prévisions de ressources budgétaires intégrées couvrent les quatre années du plan stratégique pour 2022-2025.

6. D'après le plan de ressources intégré résumé dans le tableau 1 du rapport, le montant total des ressources prévues (ressources ordinaires et autres ressources) pour 2022-2025, qui comprend des soldes d'ouverture de 706,6 millions de dollars, s'élève à 5 754 millions de dollars, contre 4 564,9 millions de dollars pour 2018-2021, soit une augmentation de 1 189,1 millions de dollars ou 25 %. Pour 2022-2025, le montant total des ressources ordinaires est estimé à 1 650 millions de dollars, contre 1 506,1 millions pour la période 2018-2021, soit une augmentation de 143,9 millions de dollars ou 9,6 %. Le montant des autres ressources est estimé à 4 104 millions de dollars, contre 3 058,8 millions de dollars pour 2018-2021, soit une augmentation de 1 045,2 millions de dollars ou 34 %.

7. Les recettes issues des ressources ordinaires prenant la forme de contributions sont estimées à 1 516,4 millions de dollars pour 2022-2025, contre 1 451,8 millions de dollars pour 2018-2021, soit une augmentation de 64,6 millions de dollars ou 4,4 %. Les recettes issues d'autres ressources sont estimées à 25,6 millions de dollars, contre 29,4 millions de dollars pour 2018-2021, soit une réduction de 3,8 millions de dollars ou 12,9 %. D'après les tendances observées au cours de la période 2018-2021 et les renseignements fournis par les donateurs au sujet de la période à venir, le FNUAP prévoit un total de 5 071,2 millions de dollars de contributions pour 2022-2025, contre 4 081,2 millions de dollars pour 2018-2021, soit une augmentation de 24,3 %. Ces contributions comprennent 1 542 millions de dollars au titre de ressources ordinaires et 3 529,2 millions de dollars au titre des autres ressources.

8. Le montant total des ressources qu'il est prévu d'utiliser au cours de la période 2022-2025 s'élève à 5 171,2 millions de dollars, dont 4 489,2 millions de dollars pour les activités de développement, 17,1 millions de dollars pour la coordination des activités de développement, 584,5 millions de dollars pour les activités de gestion et 19,8 millions de dollars pour les activités entreprises à des fins spéciales. Le rapport indique que la nouvelle catégorie de coûts « activités de contrôle et de vérification indépendants », conforme aux décisions 2019/21 et 2020/12 du Conseil d'administration, représente 60,5 millions de dollars, soit 1,2 %, de la proposition de budget total pour 2022-2025. Elle est constituée des budgets de la fonction d'évaluation centralisée (17,2 millions de dollars) ainsi que des fonctions d'audit et d'enquêtes (43,3 millions de dollars, dont 16,3 millions de dollars pour les enquêtes, 18,7 millions de dollars pour l'audit interne, 5,7 millions de dollars pour la direction, notamment le Comité consultatif de supervision, et 2,6 millions de dollars pour les contributions du FNUAP au Corps commun d'inspection et les coûts d'audit externe) (DP/FPA/2021/9, paragr. 18).

9. Le budget institutionnel proposé, qui s'articule autour de plusieurs composantes (l'efficacité du développement, les dépenses de gestion [récurrentes et non récurrentes], les activités de contrôle et de vérification indépendants, les dépenses à des fins spéciales et la coordination du système des Nations Unies pour le développement), s'élève à 839,9 millions de dollars. Le Comité consultatif note que le FNUAP allouera 86,8 % de ses ressources disponibles aux activités de développement au cours de la période 2022-2025, contre 85,9 % et 87,1 % pour les périodes 2018-2021 et 2014-2017, respectivement.

10. Le rapport de la Directrice exécutive indique que les cibles de financement sont réalistes, mais prudentes. Par ailleurs, depuis plusieurs années, le FNUAP reçoit une grande partie de ses contributions sous la forme d'autres ressources, dépassant ainsi ses objectifs de collecte de fonds. Toutefois, les contributions sont soumises à des tendances évolutives et à une volatilité importante, la pandémie de COVID-19 en étant un exemple, ce qui rend l'environnement financier global extrêmement difficile à prévoir. Les prévisions budgétaires du FNUAP reposent donc sur une analyse prudente des tendances antérieures, sur les renseignements fournis par les donateurs et sur l'analyse des scénarios de revenus. Sur cette base, le FNUAP prévoit un total de 5 045,6 millions de dollars de contributions brutes pour 2022-2025 ; il s'agit d'une augmentation par rapport aux objectifs fixés pour 2018-2021 (4 051,8 millions de dollars), mais ce montant représente en réalité une diminution de 14,2 millions de dollars (soit 0,3 %) par rapport aux chiffres réels de 2018-2021, qui s'élèvent à 5 059,8 millions de dollars (cette somme comprend les revenus réels de 2018-2020 et les prévisions de 2021 au 1<sup>er</sup> mai 2021). Les contributions prévues pour le prochain cycle de planification consistent en 1 516,4 millions de dollars au titre de ressources ordinaires et 3 529,2 millions de dollars au titre des autres ressources (DP/FPA/2021/9, paragr. 7 et 8). **Le Comité consultatif note que les cibles de financement ont été définies avec prudence ; il espère que tout**

**sera mis en œuvre pour mobiliser suffisamment de ressources à l'appui de la mise en œuvre des programmes prévus dans le budget intégré pour 2022-2025.**

*Contexte stratégique*

11. Le rapport indique que le plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 (DP/FPA/2021/8) est le deuxième de trois plans stratégiques grâce auxquels le FNUAP prévoit d'honorer ses engagements ambitieux et audacieux d'ici à 2030, à savoir répondre aux besoins de planification familiale non satisfaits, mettre fin aux décès maternels évitables, à la violence basée sur le genre ainsi qu'aux pratiques néfastes telles que le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines, et enfin, contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'élaboration d'un plan stratégique et d'un budget intégré sur une période de quatre ans est un exercice difficile, même en temps normal. Alors que la pandémie de COVID-19 fait toujours rage dans les États Membres du monde entier, l'élaboration du plan stratégique et du budget intégré pour 2022-2025 est marquée par une incertitude prononcée concernant de nombreux paramètres engendrant des répercussions sur le travail du FNUAP (DP/FPA/2021/9, paragr. 1 à 4).

12. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que, s'agissant des résultats du plan stratégique pour 2022-2025, six produits en matière de développement et trois produits relatifs à l'efficacité et à l'efficience organisationnelles sont différents et, partant, incomparables, tout comme ceux pour 2018-2021. Il a également été informé que le plan stratégique pour 2018-2021 définissait quatre résultats à obtenir dans quatre domaines, à savoir les services intégrés de santé sexuelle et reproductive, l'autonomisation des jeunes, l'égalité des genres et les données démographiques. Le plan stratégique pour 2022-2025 considère la réduction du nombre de besoins de planification familiale non satisfaits, de décès maternels évitables, d'actes de violence basée sur le genre et de pratiques néfastes comme faisant partie des résultats. Le tableau ci-dessous offre une comparaison des allocations indicatives pour 2018-2021, pour les résultats et les produits relatifs à l'efficacité et l'efficience organisationnelles, et des dépenses réelles pour 2018-2020, aussi bien pour les ressources ordinaires que pour les autres ressources. Le Comité a été informé que les données de 2021 n'étaient pas disponibles, l'année n'étant pas terminée.

**Tableau 2**  
**Comparaison des allocations indicatives pour 2018-2021 et des dépenses réelles**  
**pour 2018-2020**  
**(Ressources ordinaires et autres ressources)**

Résultat/EEO	Examen à mi-parcours du budget intégré pour 2018-2021	Dépenses réelles en 2018-2020
Résultat 1 : Utilisation de services intégrés de santé sexuelle et reproductive	1.929,4	1.693,6
Résultat 2 : Autonomisation des jeunes	283,7	239,0
Résultat 3 : Égalité des genres et autonomisation des femmes	624,5	592,5
Résultat 4 : Données démographiques	374,2	274,9
EEO 1 : Amélioration des programmes pour l'obtention de résultats	192,1	130,9
EEO 2 : Gestion optimisée des ressources	462,6	314,8
EEO 3 : Contribution accrue aux résultats, à la coordination et à la cohérence du système des Nations Unies	20,1	13,2
EEO 4 : Amélioration de la communication en vue du renforcement de l'impact, de la mobilisation des ressources et des partenariats	125,0	82,1
<b>Total en millions de dollars É.-U.</b>	<b>4.011,6</b>	<b>3.341,0</b>

13. Le Comité a également obtenu des informations relatives au calendrier quadriennal et biennal du plan stratégique et aux ressources intégrées simplifiées pour les deux cycles de budget intégré, couvrant les huit dernières années, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous, depuis l'adoption du budget intégré. Le Comité note que le montant total des ressources réelles dépasse les dépenses réelles de 789,9 millions de dollars pour 2014-2017 et que les dépenses prévues pour 2018-2021 s'élèvent à 4 387,4 millions de dollars tandis que le budget prévu est de 5 584,1 millions de dollars. **Le Comité consultatif estime que le contenu et les tableaux relatifs aux propositions doivent être développés dans les prochaines propositions de budget, en commençant par l'examen à mi-parcours, afin d'inclure les informations suivantes : a) la répartition des dépenses ; b) une analyse des écarts entre les dépenses prévues et réelles ; c) des tableaux et des plans détaillés sur la gestion du personnel ; et d) des informations sur les dépenses principales.**

**Tableau 3**  
**Budget intégré, 2014-2017**

(En millions de dollars)

Ressources disponibles	Budget intégré, 2014-2017				Budget intégré, 2014-2017 (examen à mi-parcours)					Chiffres réels de 2014-2017			
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Recouvrement des coûts	Ressources totales	Ressources ordinaires	Autres ressources	Recouvrement des coûts	Ressources totales	Pourcentage du total	Ressources ordinaires	Autres ressources	Recouvrement des coûts	Ressources totales
A. Solde d'ouverture	28,9	185,4	-	214,3	6,1	321,9	-	328,0	-	6,1	602,6	-	608,7
B. Recettes totales (contributions et autres recettes déduction faite des remboursements aux donateurs et des remboursements d'impôts)	1.944,9	2.382,2	-	4.327,1	1.573,4	2.385,6	-	3.959,0	-	1.598,6	2.243,4	-	3.842,0
<b>C. Total disponible (A+B)</b>	<b>1.973,8</b>	<b>2.567,6</b>	<b>-</b>	<b>4.541,4</b>	<b>1.579,5</b>	<b>2.707,5</b>	<b>-</b>	<b>4.287,0</b>	<b>-</b>	<b>1.604,7</b>	<b>2.846,0</b>	<b>-</b>	<b>4.450,7</b>
D. Utilisation des ressources	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D1. Programmes	1.427,1	2.310,8	(166,7)	3.571,2	1.179,7	2.291,1	(150,4)	3.320,4	-	1.117,1	2.104,6	(140,6)	3.081,1
D2. Budget institutionnel	497,4	-	166,7	664,1	459,4	-	150,4	609,8	-	419,4	-	140,6	560,0
<b>F. Utilisation totale des ressources (D1+D2)</b>	<b>1.924,5</b>	<b>2.310,8</b>	<b>-</b>	<b>4.235,3</b>	<b>1.639,1</b>	<b>2.291,1</b>	<b>-</b>	<b>3.930,2</b>	<b>-</b>	<b>1.536,5</b>	<b>2.104,6</b>	<b>-</b>	<b>3.641,1</b>
G. Montants nets en provenance/à destination des réserves	-	-	-	-	59,7	-	-	59,7	-	(19,7)	-	-	(19,7)
<b>H. Solde des ressources (C-F+G)</b>	<b>49,3</b>	<b>256,8</b>	<b>-</b>	<b>306,1</b>	<b>0,1</b>	<b>416,4</b>	<b>-</b>	<b>416,5</b>	<b>-</b>	<b>48,5</b>	<b>741,4</b>	<b>-</b>	<b>789,9</b>

**Tableau 4**  
**Budget intégré, 2018-2021**

(En millions de dollars)

Ressources disponibles	Budget intégré, 2018-2021				Budget intégré, 2018-2021 (révisé en 2018)				Budget intégré, 2018-2021 (examen à mi-parcours)				Chiffres réels de 2018-2020, prévisions pour 2021			
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Recouvrement des coûts	Ressources totales	Ressources ordinaires	Autres ressources	Recouvrement des coûts	Ressources totales	Ressources ordinaires	Autres ressources	Recouvrement des coûts	Ressources totales	Ressources ordinaires	Autres ressources	Recouvrement des coûts	Ressources totales
A. Solde d'ouverture	0,1	416,4	-	416,5	48,5	458,8	-	507,3	48,5	458,8	-	507,3	48,5	458,8	-	507,3
B. Recettes totales (contributions et autres recettes déduction faite des remboursements aux donateurs et des remboursements d'impôts)	1.396,3	2.000,0	-	3.396,3	1.396,1	2.100,0	-	3.496,1	1.457,6	2.350,0	-	3.807,6	1.621,8	3.455,0	-	5.076,8
<b>C. Total disponible (A+B)</b>	<b>1.396,4</b>	<b>2.416,4</b>	<b>-</b>	<b>3.812,8</b>	<b>1.444,6</b>	<b>2.558,8</b>	<b>-</b>	<b>4.003,4</b>	<b>1.506,1</b>	<b>2.808,8</b>	<b>-</b>	<b>4.314,9</b>	<b>1.670,3</b>	<b>3.913,8</b>	<b>-</b>	<b>5.584,1</b>
D. Utilisation des ressources	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D1. Programmes	830,7	2.194,1	(146,8)	2.878,0	898,6	2.325,1	(155,6)	3.068,1	915,6	2.526,4	(169,2)	3.272,8	914,7	2.956,7	(202,5)	3.669,0
D2. Budget institutionnel	561,5	-	146,8	708,4	545,5	-	155,6	701,1	569,4	-	169,2	738,6	549,2	-	169,2	718,4
<b>F. Utilisation totale des ressources (D1+D2)</b>	<b>1.392,3</b>	<b>2.194,1</b>	<b>-</b>	<b>3.586,4</b>	<b>1.444,1</b>	<b>2.325,1</b>	<b>-</b>	<b>3.769,2</b>	<b>1.485,0</b>	<b>2.526,4</b>	<b>-</b>	<b>4.011,4</b>	<b>1.464,0</b>	<b>2.956,7</b>	<b>(33,3)</b>	<b>4.387,4</b>
G. Montants nets en provenance/à destination des réserves	(3,1)	-	-	(3,1)	0,5	-	-	0,5	(3,2)	-	-	(3,2)	(33,1)	-	(33,3)	(66,4)
H. Contributions à recevoir et recettes non réalisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(41,4)	(382,3)	-	(423,7)
<b>I. Solde des ressources (C-F+G+H)</b>	<b>1,1</b>	<b>222,3</b>	<b>-</b>	<b>223,4</b>	<b>1,1</b>	<b>233,7</b>	<b>-</b>	<b>234,7</b>	<b>17,9</b>	<b>282,4</b>	<b>-</b>	<b>300,3</b>	<b>131,8</b>	<b>574,8</b>	<b>(0,0)</b>	<b>706,6</b>

14. Le Comité a été informé qu'il existait trois principaux niveaux de fonds préaffectés du FNUAP : a) les fonds thématiques, qui représentent 22 % des fonds préaffectés du FNUAP (2020) et qui consistent en un ensemble de contributions thématiques propres à une organisation (multidonateurs) visant à appuyer l'obtention des résultats de haut niveau du plan stratégique. Le FNUAP a mis en place quatre fonds thématiques : le Partenariat UNFPA Supplies, le Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle et infantile, le Fonds thématique pour l'action humanitaire et le Fonds thématique pour les données démographiques. Pour ce qui est de la préaffectation des ressources, il s'agit de la modalité privilégiée par le FNUAP, car les ressources sont préaffectées de manière non contraignante aux problématiques à l'appui direct des domaines d'intervention stratégiques principaux du FNUAP ; b) les fonds de financement commun des Nations Unies et les transferts interorganisations (programmes conjoints), qui représentent 46 % des fonds du FNUAP et consistent en un ensemble de contributions en faveur de plusieurs entités des Nations Unies unissant leurs forces en vue de trouver la solution à une problématique cruciale ; et c) d'autres fonds préaffectés aux niveaux national, régional ou des projets, qui représentent 32 % des fonds préaffectés du FNUAP (2020), à savoir : toutes les autres formes de financement ciblant des thématiques, des activités, des opérations et des sites particuliers, qui ne correspondent à aucune des catégories susmentionnées, tels que le projet d'Autonomisation des femmes et Dividende démographique au Sahel (SWEDD) de la Banque mondiale et le Programme mondial de prévention de la préférence pour les fils et de la dévalorisation des filles, soutenu par l'Union européenne ; et les outils de financement commun à l'échelle nationale, qui facilitent le déploiement pluriannuel de programmes de pays du FNUAP (descriptifs de programmes de pays). Ces programmes peuvent également être affectés à un ou plusieurs pays, ou à une région.

15. Le Comité consultatif prend note du montant total des ressources prévues, du montant estimé des contributions, y compris les fonds préaffectés, et espère que des informations actualisées figureront dans les prochaines propositions de budget, notamment concernant l'évolution des différents fonds préaffectés, ainsi que les efforts déployés pour accroître les contributions non préaffectées et toute difficulté rencontrée en matière de collecte de fonds.

### III. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources

16. Le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour 2022-2025 prend en compte les six produits stratégiques et les trois produits relatifs à l'efficacité et à l'efficience organisationnelles du plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025. Des informations relatives au cadre de résultats et d'allocation des ressources figurent dans les paragraphes 40 à 45 du rapport, ainsi que des précisions concernant l'allocation des ressources en faveur des résultats et des produits en matière de développement et des produits relatifs à l'efficacité et à l'efficience organisationnelles (DP/FPA/2021/9, paragr. 46 à 75). Sur sa demande, le Comité consultatif a obtenu des informations concernant les allocations indicatives pour 2022-2025 (ressources ordinaires et autres ressources), qui figurent dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5**  
**Allocations indicatives pour 2022-2025 (ressources ordinaires et autres ressources)**

Résultat/EEO	Budget intégré, 2022-2025
Politique et redevabilité	417,8
Qualité des soins et des services	1.470,1
Normes sociales et de genre	402,5
Changements et données démographiques	528,2
Action humanitaire	1.255,5
Adolescents et jeunes	223,5
EEO 1 : Amélioration des programmes pour l'obtention de résultats	189,9
EEO 2 : Gestion optimisée des ressources	515,0
EEO 3 : Développement des partenariats en vue du renforcement de l'impact	168,6
<b>Total en millions de dollars É.-U.</b>	<b>5.171,1</b>

#### *Changements de personnel*

17. Il est proposé que la part institutionnelle du budget intégré serve à financer 996 postes au cours de la période 2022-2025, dont 651 postes sur le terrain et 345 postes au sein du siège, contre 756 postes sur le terrain et 317 postes au sein du siège pour la période 2018-2021. Dans son rapport, la Directrice exécutive propose 37,5 nouveaux postes – dont quatre postes sur le terrain et 33,5 au siège – et résume ces changements dans le tableau ci-dessous (tableau 6, DP/FPA/2017/10). Le rapport indique que le FNUAP propose une réduction nette de 77 postes dans le budget institutionnel, principalement liée aux réalignements de la classification des coûts. Toutefois, cette réduction du budget institutionnel n'équivaut pas à une réduction des postes pour l'ensemble du FNUAP, puisque les postes de terrain dont la classification des coûts a été alignée sont transférés vers les programmes nationaux et régionaux respectifs (DP/FPA/2021/9, paragr. 91 et 92).

**Tableau 6**  
**Résumé des changements de postes**

	Budget institutionnel, EMP 2018-2021 DP/FPA/2020/5							Changements : augmentations et (baisses)						Budget institutionnel, 2022-2025							
	SGA/SSG	D2	D1	Autres PI	Tous les autres	Total	% du total	SGA/SSG	D2	D1	Autres PI	Tous les autres	Total	SGA/SSG	D2	D1	Autres PI	Tous les autres	Total	% du total	
Terrain		6,0	48,0	178,0	524,0	756,0	70,5%			1,0	(9,0)	(97,0)	(105,0)		6,0	49,0	169,0	427,0	651,0	65,4%	
Siège – autres sites		1,0	4,0	20,0	27,0	52,0	4,8%			1,0	2,0	(1,0)	2,0		1,0	5,0	22,0	26,0	54,0	5,4%	
Siège – New York		3,0	7,0	20,0	156,0	79,0	24,7%				29,0	(3,0)	26,0	3,0	7,0	20,0	185,0	76,0	291,0	29,2%	
<b>Total</b>		3,0	14,0	72,0	354,0	630,0	1.073,0	100,0%			2,0	22,0	(101,0)	(77,0)	3,0	14,0	74,0	376,0	529,0	996,0	100,0%

Remarque : PI = professionnel international

18. D'après les paragraphes 84 et 92 du rapport, la majeure partie des propositions de changements de postes est due au réalignement de la classification des coûts découlant de la transformation des technologies de l'information et des communications décrite au paragraphe 84. Le rapport indique que les dépenses relatives à 11 membres du personnel de terrain chargés du soutien aux programmes ainsi qu'à 91 chauffeurs locaux qui contribuent à la mise en œuvre des programmes ont été transférées vers la catégorie « programme »

conformément à la classification harmonisée des coûts. Ces changements se traduisent par une réduction de 102 postes budgétaires institutionnels, principalement dans la catégorie « tous les autres ». Bien que ces réalignements de la classification des coûts concernent exclusivement les effectifs sur le terrain, le FNUAP reste une organisation de terrain, avec les deux tiers des postes budgétaires institutionnels postés sur le terrain et plus de 70 % du personnel posté en dehors du siège de New York, même si les postes budgétaires institutionnels comprennent par définition des fonctions de gestion centrales, et sont donc davantage orientés vers le siège.

19. Le rapport indique en outre que d'autres modifications de postes sont attribuables à l'examen de la conformité au plan stratégique à l'échelle de l'organisation, tel que détaillé ci-après :

- (a) Sur le terrain, le FNUAP propose : i) un poste de niveau D1 supplémentaire ; ii) une réduction nette de neuf postes de la catégorie « autres professionnels internationaux » ; et iii) une réduction nette de 97 postes de la catégorie « tous les autres ».
- (b) Au siège de New York, le FNUAP propose : i) une augmentation nette de 29 postes dans la catégorie « autres professionnels internationaux », à l'appui des investissements soulignés ci-dessus ; et ii) une réduction nette de trois postes de la catégorie « tous les autres ».

20. Le Comité consultatif note qu'entre les périodes 2018-2021 et 2022-2025, la présence du personnel au siège a augmenté, passant de 29,5 % à 34,6 %, alors que la présence du personnel sur le terrain a diminué, passant de 70,5 % à 65,4 %. **Le Comité consultatif rappelle que, étant donné que les activités du FNUAP sont essentiellement des initiatives programmatiques menées sur le terrain, les dernières tendances vers une présence accrue au siège, qui pourraient affecter la présence du personnel de l'organisation sur le terrain, doivent être limitées. Il estime en outre que des efforts doivent être entrepris pour renforcer la présence et les activités sur le terrain plutôt que de renforcer la présence du personnel au siège (DP/FPA/2020/8, paragr. 23).**

#### *Nouvelle structure de gestion des ressources humaines*

21. Le rapport indique qu'il est proposé d'allouer 8,6 millions de dollars au renforcement et à la décentralisation de la gestion des ressources humaines au titre du produit 2. Le FNUAP indique qu'il a élaboré une stratégie de gestion des ressources humaines qui vise à attirer et à développer un personnel hautement qualifié, à renforcer ses capacités de gestion et de leadership, à tirer parti de la diversité et à favoriser l'inclusion, notamment celle des personnes en situation de handicap, ainsi qu'à atteindre la parité des genres dans l'ensemble de l'organisation, tout en veillant à mettre l'accent sur le développement organisationnel là où il est le plus important, à savoir sur le terrain. Le FNUAP propose ainsi un renforcement continu des fonctions relatives à la gestion des ressources humaines en vue de recentrer ses ressources, d'harmoniser ses priorités et de favoriser une collaboration étroite avec le personnel, les responsables et les équipes, afin d'améliorer l'efficacité organisationnelle et d'implanter les homologues des ressources humaines dans les différentes régions en vue de les rapprocher des bureaux de terrain (DP/FPA/2021/9, paragr. 63 et 64).

22. Le Comité a été informé que la Division des ressources humaines envisageait de créer neuf postes, pour un total de 47 postes, dont 22 sur le terrain. La nouvelle structure de gestion des ressources humaines, qui tient compte de plusieurs demandes et évaluations fonctionnelles, vise à résoudre plusieurs problèmes et difficultés opérationnelles survenus depuis le dernier réalignement des dites fonctions en 2014 (charge de travail accrue, nouvelles priorités organisationnelles, organisation du travail, manque de ressources, etc.) afin de déployer un solide appui aux ressources humaines, à l'échelle mondiale et sur le terrain. Le Comité a également été informé que pour permettre une mise en œuvre et une décentralisation efficaces des ressources humaines, le FNUAP devra : a) déléguer les pouvoirs relatifs à la gestion des ressources humaines aux bureaux régionaux et extérieurs afin de réduire les goulots d'étranglement, d'améliorer l'efficacité et la souplesse, et de garantir une plus grande redevabilité, accompagnée de mesures d'atténuation des risques adéquates ; b) promouvoir systématiquement le partage des connaissances dans le cadre de réunions, de forums et de communautés de pratique ; et c) élaborer des procédures opérationnelles normalisées à l'appui des politiques internes.

23. **Le Comité consultatif prend note de la stratégie de gestion des ressources humaines et du processus de décentralisation, notamment de la délégation des pouvoirs relatifs à la gestion des ressources humaines aux bureaux régionaux et extérieurs, et espère que de plus amples informations sur ce dernier point ainsi que**



sur le cadre de redevabilité seront communiquées au Conseil d'administration au cours de l'examen du présent rapport. Il espère également que le FNUAP surveillera l'utilisation qui est faite des pouvoirs accordés aux bureaux régionaux et extérieurs, en veillant à ce que le processus de recrutement se déroule de manière transparente, et partagera tout nouvel enseignement tiré de la mise en œuvre du processus de délégation des pouvoirs et du cadre de redevabilité à l'occasion de la prochaine proposition de budget à mi-parcours.

*Renforcement de l'encadrement sur le terrain*

24. Le rapport indique qu'il est proposé d'allouer 0,9 million de dollars au renforcement de l'encadrement sur le terrain et à la coordination des programmes au titre du produit 1 « Amélioration des programmes pour l'obtention de résultats », et 9,9 millions de dollars au renforcement du leadership sur le terrain et au soutien opérationnel au titre du produit 2 « Gestion optimisée des ressources ». Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que le leadership sur le terrain, notamment la coordination des programmes et des fonctions opérationnelles de terrain, était essentiel au rôle normatif du FNUAP, à la mise en œuvre efficace des programmes, à une bonne collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies ainsi qu'à l'optimisation de la gestion et du déploiement des ressources. Le FNUAP propose d'investir dans ces postes clés dans un certain nombre de contextes afin de renforcer davantage les capacités opérationnelles ainsi que les capacités en matière de leadership et de gestion. Cet investissement se concentre sur les postes déployés sur le terrain à travers le monde. La composante relative au leadership sur le terrain et à la coordination des programmes comprend six revalorisations de postes de représentants adjoints ou assistants au sein des bureaux de pays et un nouveau poste administratif au sein d'un bureau régional. La composante relative au leadership sur le terrain et au soutien opérationnel comprend quant à elle 21 nouveaux postes (dont 19 au niveau national et deux au niveau régional) et sept revalorisations (toutes au niveau national). Il a été proposé de débloquer un poste supplémentaire au sein d'un bureau régional. Sur 22 nouveaux postes, cinq sont assumés par des professionnels internationaux et 17 sont occupés par des professionnels nationaux. Le FNUAP espère que ces investissements permettront d'améliorer considérablement ses capacités opérationnelles et de gestion. Le renforcement des capacités opérationnelles permettra également d'améliorer davantage la conformité à l'ensemble des règles et des réglementations en vigueur (DP/FPA/2021/9, paragr. 58 et 62).

25. **Le Comité consultatif prend note de l'intention du FNUAP de renforcer le leadership sur le terrain et la coordination des programmes dans la proposition de budget actuelle et rappelle que, s'agissant des activités et de la coordination du FNUAP avec le système de coordonnateurs résidents, plus de précisions relatives à l'ampleur des changements et à la mise en œuvre des fonctions doivent être communiquées au Conseil d'administration et figurer dans le prochain rapport budgétaire du FNUAP. Le Comité consultatif rappelle une nouvelle fois que l'Assemblée générale, au paragraphe 9 de la résolution 72/279, demande au Secrétaire général de renforcer l'autorité et le leadership des coordonnateurs résidents, qui sont les représentants les plus haut placés du système de développement des Nations Unies (au-dessus des équipes de pays des Nations Unies), ainsi que la redevabilité de l'ensemble du système sur le terrain en ce qui concerne la mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du soutien aux pays dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il espère à nouveau que les effectifs des représentants nationaux du FNUAP et du personnel déployé sur le terrain refléteront les dispositions de la résolution 72/279 (DP/FPA/2020/8, paragr. 16, 17 et 24 à 26).**

*Parité des genres et représentation géographique équitable*

26. Sur sa demande, le Comité consultatif a également obtenu des informations (présentées dans le tableau ci-dessous) sur le profil du FNUAP en matière d'égalité des genres, et a été informé que ce dernier s'engageait fermement à garantir une parfaite parité des genres au sein de l'ensemble de l'organisation ainsi qu'à intégrer l'autonomisation des femmes dans les programmes d'apprentissage et de développement. Le Comité note qu'au 30 juin 2021, le FNUAP avait dépassé le ratio de 50/50 aux postes de professionnels et d'administrateurs professionnels nationaux, qui étaient occupés par plus de femmes que d'hommes, mais que la part de femmes au sein des services généraux était encore inférieure à celle des hommes. Le Comité a également été informé que le personnel du FNUAP occupant les postes de niveau D1 et supérieur venait de différentes régions du monde (37 % venaient d'Europe, 28 % d'Afrique, 18 % des Amériques, 14 % d'Asie et 2 % de l'Océanie).



**Tableau 7**  
**Chiffres du FNUAP en matière d'égalité des genres, 2018-2021**

Chiffres du FNUAP en matière d'égalité des genres, 2018-2021

Effectifs	31 décembre 2018			31 décembre 2019			31 décembre 2020			30 juin 2021		
	Femmes	Hommes	Ratio (F/H)	Femmes	Hommes	Ratio (F/H)	Femmes	Hommes	Ratio (F/H)	Femmes	Hommes	Ratio (F/H)
Responsable (C)	40	48	45/55	42	48	47/53	41	41	50/50	46	46	50/50
Professionnel (P)	342	319	52/48	372	329	53/47	389	337	54/46	429	345	55/45
Administrateurs professionnels nationaux (AN)	433	358	55/45	449	392	53/47	492	412	54/46	497	410	55/45
Services généraux (G)	624	650	49/51	640	701	48/52	662	719	48/52	645	722	47/53
Effectif total	1439	1375	51/49	1503	1470	51/49	1584	1509	51/49	1617	1523	51/49

27. Le Comité consultatif prend note des efforts déployés en faveur de l'égalité des genres. Il espère en outre que tout sera mis en œuvre pour diversifier le personnel à tous les niveaux, afin de représenter le plus de régions possible, et que toute nouvelle information à ce sujet sera communiquée dans le cadre de l'examen à mi-parcours, notamment des chiffres relatifs à la représentation géographique et à l'égalité des genres.

#### *Autres priorités institutionnelles*

28. Le rapport indique que les autres priorités institutionnelles (6,8 millions de dollars) comprennent des propositions visant à renforcer les capacités du Bureau de la déontologie pour l'aider à faire face à l'augmentation de la charge de travail (1,1 million de dollars), les communications et le soutien aux cadres (1,1 million de dollars), la politique de programmation (0,9 million de dollars), la sécurité institutionnelle (0,9 million de dollars), le soutien financier et budgétaire institutionnel (0,8 million de dollars), le soutien au recensement (0,6 million de dollars) et la gestion du parc automobile (0,5 million de dollars). Compte tenu de l'engagement de l'organisation à maintenir des équipes diversifiées et à recruter des talents du monde entier, la proposition budgétaire vise également à renforcer la diversité au sein du FNUAP (DP/FPA/2021/9, paragr. 81).

#### *Fonctions administratives*

29. Le rapport indique qu'il est proposé d'allouer 2,2 millions de dollars au renforcement du soutien à la réforme des opérations administratives (2,2 millions de dollars) au titre du produit 2. Le FNUAP précise qu'il reste déterminé à réformer ses opérations administratives afin de garantir une gestion rigoureuse ainsi qu'un meilleur rapport coût-efficacité. En vue de permettre aux bureaux de pays de prendre des décisions éclairées sur les opérations administratives à l'avenir, y compris dans le contexte de la mise en œuvre des processus de réforme des Nations Unies tels que la stratégie commune relative aux opérations administratives et commerciales, le budget prévoit un investissement dans la capacité analytique afin de favoriser la prise de décision, le contrôle et la vérification fondés sur des données, ainsi que l'automatisation des processus transactionnels et répétitifs.

30. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que le FNUAP contribuait pleinement à tous les efforts déployés en vue de réaliser des gains d'efficacité, tel qu'envisagé par le Secrétaire général (A/72/684), qu'il coprésidait le Groupe des innovations institutionnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et jouait un rôle actif au sein des trois équipes spéciales rendant compte audit groupe. Par ailleurs, la plupart des équipes de pays des Nations Unies (124 équipes de pays sur 131) ont achevé leur stratégie relative aux modalités de fonctionnement. Le montant des coûts évités était de 2,2 millions de dollars des États-Unis (É.-U.) en 2020 et devrait atteindre 42 millions de dollars des É.-U. au cours des cinq prochaines années. Pour ce qui est des fonctions administratives courantes, 18 équipes de pays des Nations Unies se trouvent à différentes étapes de l'élaboration d'une stratégie en la matière. Toutefois, aucune stratégie n'est suffisamment avancée pour pouvoir estimer le montant des coûts évités ou les gains d'efficacité réalisés dans le cadre des fonctions administratives courantes, ou encore les investissements nécessaires à cet égard. À ce stade, le déploiement de la première stratégie relative aux fonctions administratives courantes est prévu au cours du deuxième trimestre de 2022. Le FNUAP continue par ailleurs d'accroître la proportion de locaux communs, qui s'élevait à 72 % à la fin de 2020, grâce à des changements de bureaux et à des mesures d'optimisation de l'espace qui permettent aux organisations apparentées de travailler aux côtés du FNUAP dans les locaux existants (DP/FPA/2021/9, paragr. 67).

#### *Pouvoir en cas d'urgence*

31. La Directrice exécutive du FNUAP demande au Conseil d'administration de lui accorder une autorisation exceptionnelle d'accéder à un maximum de 5,6 millions de dollars au titre de ressources ordinaires afin de mettre en place des mesures de sécurité dans l'éventualité où des besoins imprévus liés aux coûts de sécurité mandatés par les Nations Unies surviendraient. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'au cours des trois dernières années, soit entre 2019 et 2021 (information à titre provisoire), la Directrice exécutive n'avait pas eu recours au pouvoir de dépenser des ressources supplémentaires qui lui a été accordé de manière exceptionnelle pour faire face aux besoins imprévus en matière de sécurité. Renouveler cette décision, dans la lignée des décisions précédentes 2008/6, 2012/13, 2013/32 et 2017/24, renforce considérablement la capacité du FNUAP à agir rapidement de manière décisive et flexible si les conditions de sécurité venaient à se détériorer (DP/FPA/2021/9, paragr. 68). **Le Comité note qu'au cours des trois dernières années, la Directrice exécutive n'a pas eu recours au pouvoir qui lui a été accordé en cas d'urgence.**

#### *Innovation et gestion du changement*

32. Le rapport indique qu'il est proposé d'allouer 4,5 millions de dollars à l'innovation et à la gestion du changement au titre du produit 3. Le FNUAP ne sera en mesure d'atteindre les trois résultats transformateurs dans une série de contextes complexes que s'il tire parti du pouvoir de la gestion du changement et de l'innovation. Une fonction dédiée à la gestion du changement favorisera les initiatives et la culture nécessaires pour que le FNUAP puisse rester une organisation agile, flexible et adaptable, capable de produire des résultats. Le FNUAP propose un investissement spécifiquement en vue de tirer parti du pouvoir de l'innovation : a) en renforçant la structure et les capacités d'innovation institutionnelle ; b) en nouant de nouveaux partenariats et en se connectant aux écosystèmes d'innovation ; c) en renforçant et en mobilisant les financements en faveur de l'innovation ; et d) en développant une communauté et une culture propices à l'innovation.

33. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que l'investissement de 4,5 millions de dollars proposé pour la gestion du changement et l'innovation au cours de la période quadriennale 2022-2025 peut être divisé en deux : 4,4 millions de dollars pour quatre postes de professionnels internationaux et 80 000 dollars pour les dépenses opérationnelles connexes. L'équipe chargée de l'innovation contribuera à la mise en œuvre de la vision du FNUAP en la matière, comme souligné dans le plan stratégique pour 2022-2025, appuiera une série de flux de transformation institutionnelle au sein du FNUAP et fera office d'initiateur et de catalyseur institutionnel de la veille stratégique, tout en assurant la supervision des initiatives de transformation institutionnelle. Elle promouvra et facilitera une transformation institutionnelle évolutive et fondée sur des données probantes. L'équipe fournira par ailleurs le cadre organisationnel au sein duquel il sera possible de découvrir d'excellentes modalités institutionnelles, s'intéressant en particulier à la manière dont les politiques, les outils, les pratiques, les systèmes et la structure peuvent favoriser l'adaptabilité (DP/FPA/2021/9, paragr. 74).

#### *Économies et gains d'efficacité*

34. Le rapport indique que le FNUAP s'est efforcé de réduire ses dépenses et d'imposer des gains d'efficacité d'un montant de 9,1 millions de dollars dans l'ensemble de l'organisation, notamment grâce à la réduction des dépenses opérationnelles et des coûts de représentation. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que les 9,1 millions de dollars de gains d'efficacité réalisés dans le cadre du budget opérationnel général découlent des restrictions budgétaires imposées au cours du processus d'élaboration ascendant, qui constitue le fondement de la proposition de budget intégré, et qu'un processus basé sur une enveloppe a été employé pour élaborer les budgets, permettant ainsi aux unités opérationnelles de tenir compte des investissements et des priorités stratégiques, notamment des enseignements tirés au cours de la pandémie, ce qui a permis de réaliser des économies directes dans le domaine des déplacements professionnels (5,7 millions de dollars) (DP/FPA/2021/9, paragr. 85, tableau 5). Le Comité a également été informé que, par comparaison avec les informations figurant dans l'examen à mi-parcours, les réalignements des bureaux de terrain avaient entraîné des réductions budgétaires s'élevant à 5,4 millions de dollars au cours du cycle quadriennal, principalement grâce : a) à la réaffectation des ressources de certains bureaux régionaux et de pays, du déclassement ou de la suppression de certains postes, et de l'harmonisation des rôles et des niveaux hiérarchiques ; b) à la mise en place d'une structure sectorielle sous-régionale pour certaines fonctions opérationnelles et de gestion dans plusieurs régions, ce qui permettra à l'organisation d'améliorer la mise en œuvre de programmes de qualité avec une moindre empreinte budgétaire ; et c) à la réalisation d'économies modestes liées au déplacement de plusieurs postes au sein d'un bureau de pays, ce qui a permis de réduire les dépenses de personnel.

35. Le Comité a été informé que, dans l'ensemble, 17 postes, dont deux postes de professionnels internationaux, avaient été supprimés et qu'un poste supplémentaire avait été bloqué, tandis que trois autres avaient été déclassés. **Le Comité consultatif note que les économies mentionnées, notamment celles relatives aux déplacements professionnels, qui s'élèvent à 5,7 millions de dollars, ne seront pas nécessairement considérées comme des économies réelles. Il espère par ailleurs que le Conseil d'administration obtiendra des informations relatives aux économies consolidées.**

36. Le Comité a également été informé que l'ensemble des gains d'efficacité réalisés en 2019 et en 2020 ont été communiqués au Conseil économique et social par le Secrétaire général des Nations Unies. Le FNUAP a déclaré des gains d'efficacité réels dans le cadre de ses initiatives internes, qui en 2019 et en 2020 s'élevaient respectivement à 4,3 et 7,1 millions de dollars. Qui plus est, en 2019 et en 2020, les gains d'efficacité réalisés dans le cadre d'initiatives bilatérales s'élevaient respectivement à 2,3 et 1,2 millions de dollars. À l'heure actuelle, le FNUAP se concentre sur deux domaines prioritaires en matière de gains d'efficacité bilatéraux : a) poursuivre les efforts visant à accroître la colocation avec les organisations apparentées au sein des bureaux extérieurs, tout en tenant compte des espaces de travail hybrides apparus au lendemain de la pandémie et des possibilités découlant de ce nouveau mode de travail ; et b) coopérer dans le domaine de la gestion du parc automobile, où le FNUAP collabore étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. **Le Comité consultatif prend acte de l'intention du FNUAP de réaliser de nouveaux gains d'efficacité dans le cadre des initiatives communes et espère que des informations détaillées en la matière, notamment concernant les économies et les gains d'efficacité quantifiables, figureront dans les prochaines propositions de budget.**

#### *Recouvrement des coûts*

37. Le rapport indique que, dans ses décisions 2019/21 et 2020/12, le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle politique globale conjointe de recouvrement des coûts, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (DP/FPA-ICEF-UNW/2020/1). Sur la base de la proposition de budget intégré et de la politique globale conjointe de recouvrement des coûts, le taux théorique de recouvrement des coûts s'élève à 9,5 %. L'annexe 2 du rapport présente les descriptions des dépenses du FNUAP pour chaque catégorie de classification des coûts, les calculs et le taux théorique de recouvrement des coûts qui en résulte. L'application de la méthode de recouvrement des coûts montre que le taux effectif réel pour le FNUAP était de 7,26 % en 2018, de 7,25 % en 2019 et de 7,22 % en 2020. Le rapport indique que ce taux se situe dans la fourchette du taux général harmonisé de 8 %, du taux différencié de 7 % pour les contributions thématiques et du taux préférentiel de 5 % pour les contributions gouvernementales au titre du partage des coûts. De plus, dans un contexte marqué par une croissance continue de la proportion des contributions au titre des autres ressources, le recouvrement des coûts indirects et l'imputation des coûts directs aux programmes financés par d'autres ressources sont essentiels pour assurer la viabilité financière de l'organisation (DP/FPA/2021/9, paragr. 97 à 102, tableau 7, annexe 2). Le Comité consultatif a été informé que bien que le taux théorique de recouvrement des coûts soit de 9,5 %, le montant de 3 506,8 millions comprend le montant prévu du recouvrement des coûts, ainsi, il ne faut pas tenir compte de ce dernier pour calculer le taux théorique de recouvrement des coûts, car ce taux est appliqué au montant net. **Le Comité consultatif estime que le taux de recouvrement des coûts indiqué (9,5 %) manque de clarté, car il semble être supérieur aux taux de recouvrement des coûts harmonisés. Il espère que des informations détaillées seront communiquées au Conseil d'administration.**

#### *Pôles de connaissances thématiques*

38. Sur sa demande, le Comité consultatif a appris que dans le cadre des programmes mondiaux et régionaux qui seront menés au cours de la période 2022-2025, le FNUAP mettra en place des pôles de connaissances thématiques à tous les niveaux de l'organisation, notamment des mécanismes et des plateformes virtuelles à la conception axée sur la personne, qui faciliteront l'accès aux bonnes pratiques fondées sur des données probantes, ainsi que les échanges en la matière. Les programmes mondiaux et régionaux faciliteront également l'élaboration de supports de connaissances reliant le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux problématiques émergentes et essentielles à l'exécution du mandat du FNUAP, afin de satisfaire des besoins et de surmonter des défis évolutifs, en veillant à ce que les bureaux régionaux et de pays soient bien équipés lorsqu'ils ont affaire à de nouvelles possibilités et à de nouveaux défis. **Le Comité**

**consultatif prend note des informations relatives aux pôles de connaissances thématiques et espère que l'examen à mi-parcours tiendra compte des enseignements tirés de l'expérience et des bonnes pratiques.**

*Classification des pays*

39. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que l'indicateur unique proposé pour chaque résultat transformateur et l'approche reposant sur la définition de seuils a permis de classer les pays en trois niveaux : a) le niveau I, à savoir les pays qui n'ont atteint aucun des trois seuils définis ; b) le niveau II, à savoir les pays qui n'ont pas atteint deux des trois seuils définis ; et c) le niveau III, à savoir les pays qui n'ont pas atteint l'un des trois seuils définis. Il a également été informé que cette approche reposait sur trois indicateurs, un pour chacun des trois résultats transformateurs, alors que l'approche du plan stratégique pour 2018-2021 utilisait huit indicateurs relatifs aux droits en matière de santé sexuelle et reproductive et un indicateur relatif à la capacité de financement – le « revenu national brut par habitant » ajusté selon un paramètre d'aversion aux inégalités en matière de santé, les années de vie ajustées sur l'incapacité. Le Comité a également été informé que la classification des pays n'avait aucune incidence significative sur l'allocation des ressources aux pays, étant donné qu'elle reposait sur un seuil unique par indicateur de résultat transformateur, tandis que le système d'allocation des ressources employait les valeurs scalaires des indicateurs, tenait compte des indicateurs de vulnérabilité et d'inégalités, et permettait deux ajustements de la population féminine totale et de la moyenne du revenu national brut par habitant en fonction de la parité de pouvoir d'achat sur les trois dernières années, afin de refléter le niveau de vie des individus dans tous les pays. Le Comité a été informé que les données pour la période 2018-2020 indiquaient que ces 56 programmes de pays avaient reçu une plus grande part de ressources ordinaires et d'autres ressources, bien que réparties de manière très inégale. En effet, en 2020, près d'un cinquième des programmes de pays du niveau I ont reçu moins d'un million de dollars au titre des autres ressources et près d'un dixième de ces programmes ont reçu moins de 0,5 million de dollars.

*Contrôle indépendant*

40. Le Comité consultatif a été informé qu'en raison de sa nature indépendante ainsi que du fait qu'il relevait directement des Conseils d'administration, les « activités de contrôle et de vérification indépendants » représentaient une nouvelle catégorie de coûts approuvée par les Conseils d'administration de l'ONU-Femmes, du FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme des Nations Unies pour le développement dans le cadre des politiques de classification et de recouvrement des coûts. Les activités classées ici représentent 60,5 millions de dollars dans la proposition de budget intégré pour la période 2022-2025 et comprennent : a) le Bureau de l'audit et des investigations, chargé de mener des activités indépendantes et objectives de vérification et de conseil, conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne ; et b) le Bureau de l'évaluation, chargé d'effectuer des évaluations en vue de renforcer la redevabilité, la prise de décision fondée sur des données probantes et l'apprentissage. On retrouve également dans les catégories de coûts les contributions du FNUAP au financement du Corps commun d'inspection, le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif de supervision indépendant. **Le Comité consultatif espère que des informations actualisées concernant les activités du Bureau de l'audit et des investigations figureront dans la prochaine proposition budgétaire.**